



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

MASTER PATRIMOINE ET MUSÉES



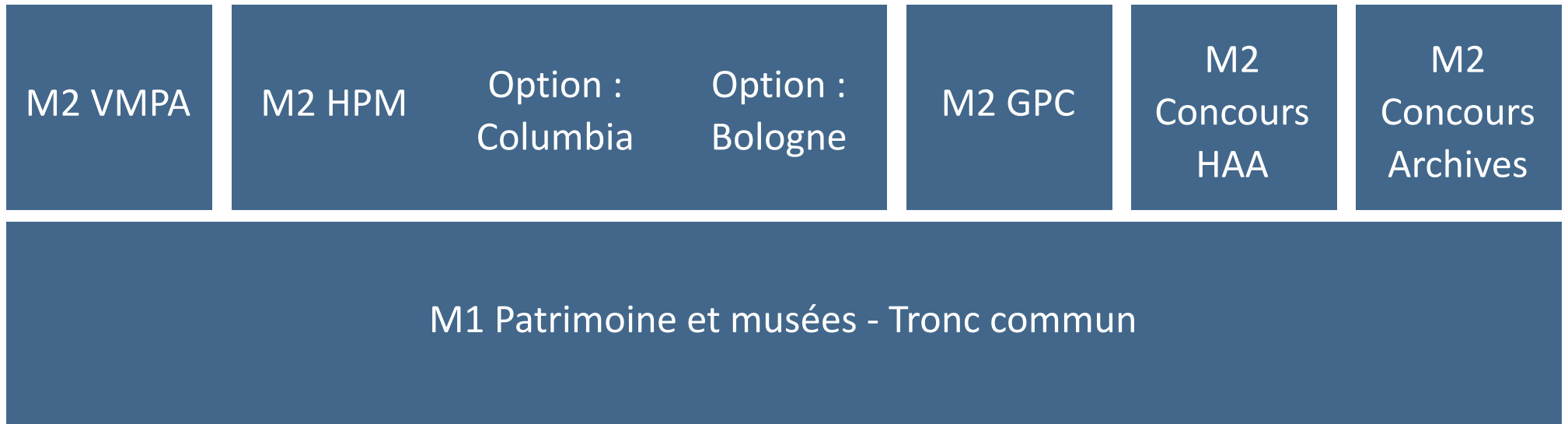
7 février 2022

Architecture de l'offre de formation

UFR 03 & 09



Architecture de la mention Patrimoine et Musées



5 parcours de M2 :

VMPPA : Valorisation et médiation du patrimoine archéologique

HPM : Histoire du patrimoine et des musées (et trois doubles diplômes : 1 à New York et 2 à Bologne)

GPC : Gestion du patrimoine culturel

Concours HAA : Préparation aux concours du patrimoine - Spécialités Musées et Archéologie

Concours Archives : Préparation aux concours du patrimoine - Spécialité Archives

Le master Patrimoine et musées est **une formation à la recherche et par la recherche** sur les thèmes suivants:

- les institutions et les arts
- l'histoire des musées et du patrimoine
- l'histoire des politiques culturelles

Outre la recherche fondamentale, elle vise à **une insertion professionnelle** des diplômés dans le domaine de la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, archéologique, historique, artistique.

Depuis son ouverture à la rentrée 2016, il a connu **un succès important** avec plus de 500 candidatures reçues chaque année du monde entier.

À la **rentrée 2022**, 90 places seront ouvertes, permettant un accès au M1 et, l'année suivante, à l'un des parcours de M2

PATRIMOINE ET MUSÉES

- seule mention commune aux UFR 03 (Histoire de l'art et archéologie) et 09 (Histoire)
- un socle commun en M1, préparant aux parcours de M2
- des séminaires spécifiques de méthodologie
- un large choix de spécialités : de la Préhistoire à l'époque contemporaine

La mention Patrimoine et musées offre des séminaires spécifiques de méthodologie :

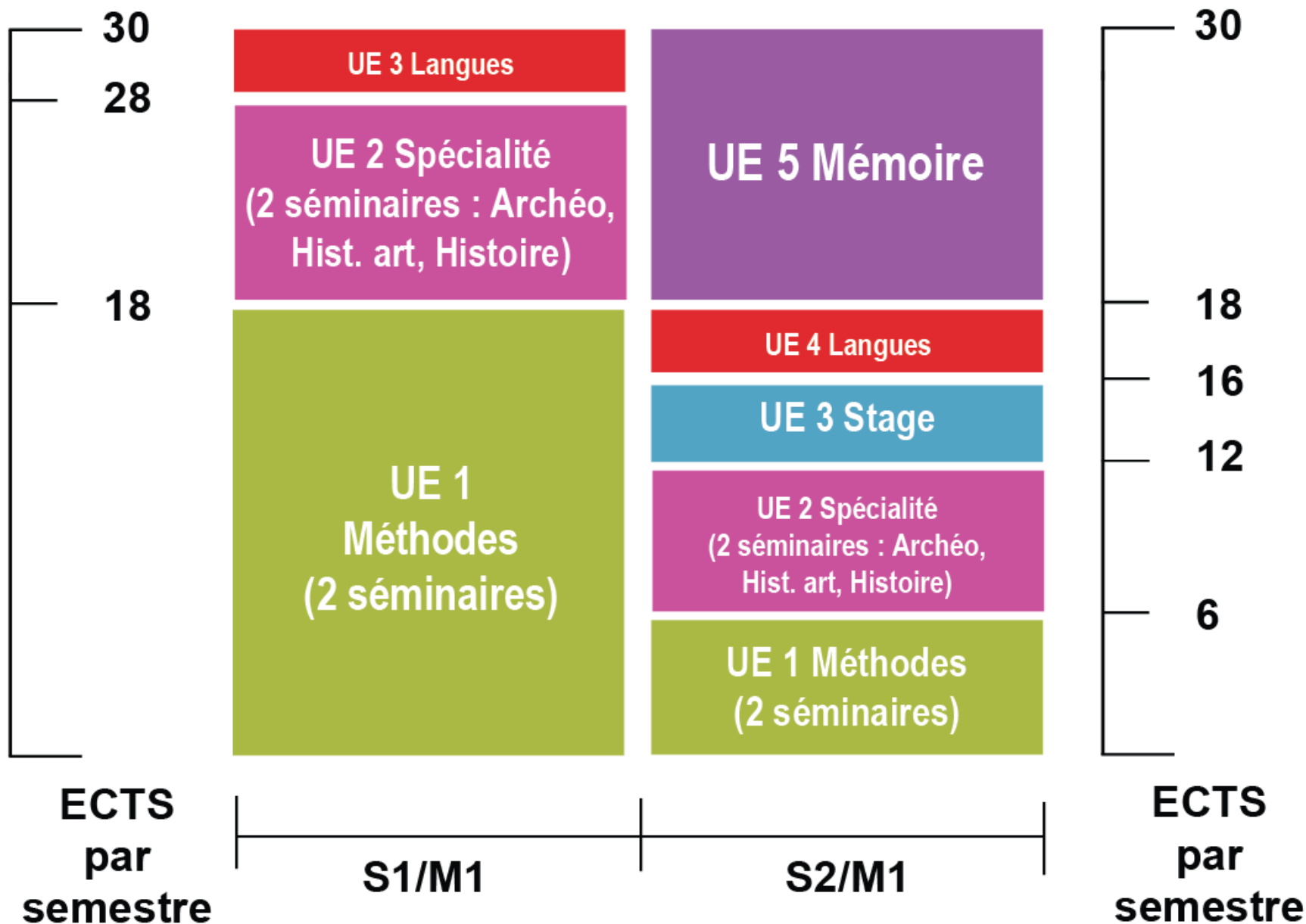
- Patrimoine et histoire de l'art (S1 et S2)
- Histoire et gestion du patrimoine culturel (S1 et S2)
- Conservation préventive (S1) et Collections patrimoniales (S1)
- Musées et muséographie (S2) et Actualités du patrimoine (S2)
- Enjeux historiques du patrimoine cinématographique (S2) et du patrimoine architectural et paysager (S2)
- Droit de la culture (S1) et Propriété littéraire et artistique (S2)
- Organisation de la recherche archéologique (S2)

PATRIMOINE ET MUSÉES

La mention permet de **poursuivre une spécialisation** :

- **dans toutes les spécialités des UFR 03 et 09** : tous les séminaires chrono-culturels, de la Préhistoire à la période contemporaine, en Histoire, Histoire de l'art et Archéologie, sont accessibles
 - poursuite de la spécialisation chrono-culturelle entamée en L3
 - les étudiants issus de la double licence Histoire / HAA peuvent poursuivre dans les deux domaines (avec une perspective patrimoniale)
- **en Droit** :
 - les étudiants issus de la double licence Droit / HAA peuvent poursuivre leurs études juridiques (avec une perspective patrimoniale)

Structure en UE du M1 Patrimoine et Musées



L'ANNÉE DE M1

- Une recherche personnelle
- Des séminaires
- Une expérience en milieu professionnel

L'ANNÉE DE M1

- **Une recherche personnelle**

Choix d'une période (de la préhistoire à nos jours), d'un enseignant-référent, d'un sujet, de sources et d'une méthode.

Travail de dépouillement des sources et de lectures, puis rédaction d'un mémoire (50 à 70 pages).

- **Des séminaires**

- **Une expérience en milieu professionnel**

L'ANNÉE DE M1

- Une recherche personnelle

Choix d'une période (de la préhistoire à nos jours), d'un enseignant-référent, d'un sujet, de sources et d'une méthode.

Travail de dépouillement des sources et de lectures, puis rédaction d'un mémoire (50 à 70 pages).

- Des séminaires

En petit groupe, séances hebdomadaires de travail autour d'une thématique spécialisées, avec invités, sorties.

Choix de deux séminaires de méthodologie du patrimoine (UE 1) et de deux séminaires de « spécialité » (recherche, UE 2)

- Une expérience en milieu professionnel

Expérience en milieu professionnel en M1

- de 175 heures (5 semaines), sous la forme d'un **stage** ou d'une **expérience en laboratoire**, réalisée entre l'année de L3 et l'année de M1 ou, à défaut, au cours de l'année de M1 et sera validée au cours du second semestre par la remise d'un rapport
- Possibilité de valider une expérience professionnelle effectuée précédemment dans le secteur culturel, à condition que celle-ci ait été effectuée après le 1^{er} janvier 2022 et n'ait pas été validée dans le cadre d'un cursus de Licence 3.

Cas particuliers : Les étudiants salariés sur l'année universitaire (de septembre à juin), sur présentation d'un justificatif, sont dispensés de la moitié de l'expérience professionnelle. Les étudiants disposant d'un emploi salarié relevant du domaine culturel, sont dispensés de sa totalité sur présentation d'un justificatif ; ils remettront néanmoins un rapport équivalent, portant sur leur activité professionnelle

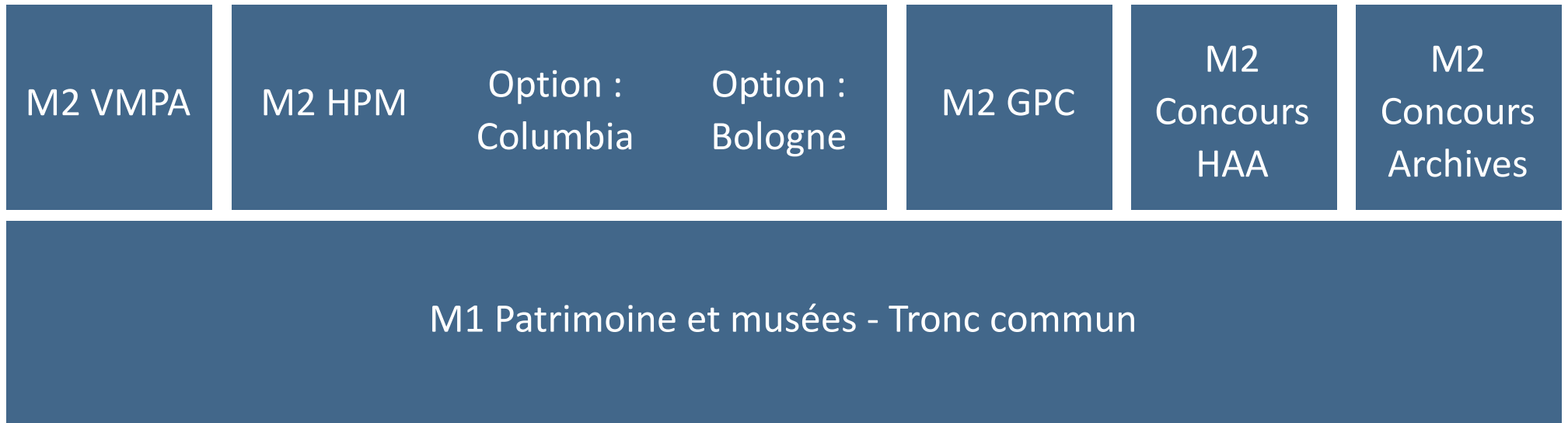
Débouchés professionnels

- Dans le **secteur public** : État, collectivités territoriales, institutions culturelles
- Dans le **secteur privé** : entreprises, associations, fondations

Domaines et métiers (selon parcours de M2) :

- Chef (ou assistant chef) de projet patrimonial
- Conservateur du patrimoine (INP), attaché de conservation ou assistant de conservation
- Chargés de collections, chargés d'expositions
- Responsable de programmation culturelle, chargé de communication
- Consultant en ingénierie culturelle
- Médiateurs culturels, animateur culturel, médiateur du patrimoine archéologique
- Accueil des publics, régie des œuvres
- Cadre chargé du mécénat, des archives, des expositions dans des entreprises ou musées
- Enseignant / chercheur : Université, CNRS, École d'architecture (France et étranger)

Processus de sélection



Recrutement sélectif en M1 (90 places), puis passage automatique (sous réserve de réussite du M1) dans l'un des parcours de M2 selon procédure de vœux :

Le M1 Patrimoine et musées donne également accès, sur dossier de candidature, à d'autres M2 des UFR 03 et 09, notamment dans les mentions Histoire de l'art, Histoire et Archéologie

L'accès à un parcours de M2 peut également se faire sur dossier de candidature après un M1 (ou un M2) dans une autre mention

Modalités de candidature

TOUT étudiant titulaire d'une licence (180 ECTS) en Sciences Humaines et Sociales (SHS), Droit-Economie-Gestion (DEG) ou Arts Lettres et Langues (ALL), *quel que soit son établissement d'origine*, peut déposer une candidature

Les candidatures seront déposées exclusivement
sur l'application eCandidat
<https://ecandidat.univ-paris1.fr>
du 21 mars au 21 avril 2022

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date ou en dehors de cette procédure, y compris pour les étudiants de Paris 1

Cas spécifiques

L'inscription en M1 Patrimoine et musées peut également relever de la validation des acquis de l'expérience (VAE), de la validation d'études supérieures (VES), ainsi que du régime de la "reprise d'études" (ne pas avoir été étudiant au cours des deux précédentes années).

Tous ces cas sont gérés par la Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS) avec des procédures de candidatures spécifiques: <https://formation-continue.panthéonsorbonne.fr/reprendre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

Critères de candidature et de sélection

Pièces obligatoires pour la candidature

- *curriculum vitae*
- relevés des notes de la Licence (au moins jusqu'au S1 de L3)
- lettre de motivation **explicitant le projet de recherche et professionnel, ainsi que la cohérence du parcours**
- preuve d'un niveau de langue C1 pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger

Pièces complémentaires recommandées pour la candidature

- Formulaire d'acceptation de diriger le mémoire de master du candidat signé par un enseignant-chercheur de l'UFR 03 ou 09
- tout document permettant de valoriser la candidature (par exemple attestation de stage dans le secteur culturel), à l'exclusion des lettres de recommandation

Processus d'inscription

La décision de la commission sera envoyée aux candidats au plus tard le
<date à venir>

Les candidats retenus auront alors **une semaine** pour accepter (ou refuser) leur admission et **une autre semaine** pour procéder à l'inscription administrative.

En l'absence d'acceptation ou de paiement des droits d'inscription dans les délais fixés pour chaque étape, la proposition sera réputée **refusée**. Les places refusées ou laissées vacantes seront alors automatiquement **attribuées** en fonction d'une liste complémentaire, sans plus aucun droit des candidats classés sur liste principale.

Les candidats ayant obtenu une « autorisation sous réserve » auront **une semaine** pour apporter la preuve de leur Licence validée ; à défaut, leur place sera attribuée à un candidat sur liste d'attente.

Pour toute question

Arnaud Bertinet: arnaud.bertinet@univ-paris1.fr

Alain Duploux : alain.duploux@univ-paris1.fr

Julie Verlaine : julie.verlaine@univ-paris1.fr

Sur notre site internet

<http://patrimoine-et-musees.pantheonsorbonne.fr>

Sur Facebook

[https://www.facebook.com/Patrimoine-et-musées-
Université-Paris-1-Panthéon-
Sorbonne-1692986287579542/](https://www.facebook.com/Patrimoine-et-musées-Université-Paris-1-Panthéon-Sorbonne-1692986287579542/)